

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Montigny-lès-Metz - Site de maintenance et de remisage (SMR)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNCF VOYAGEURS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Philippe Jacob

RCS / SIRET

5 1 9 0 3 7 5 8 4 1 3 3 9 0

Forme juridique SA

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°1 : Installations classées pour la protection de l'environnement	Le projet consiste en la création d'un site de maintenance et de remisage composé d'un atelier de maintenance de 7 600 m <sup>2</sup> et de bâtiments annexes sur une surface cumulée de 1 600 m <sup>2</sup> à vocation tertiaire et de stockage de matériel et d'outillage.
Rubrique n°5 : Infrastructures ferroviaires	Le projet comprend aussi le remaniement de la plate forme ferroviaire existante.
Rubrique n°39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Le projet est détaillé en Annexe 7.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site dans lequel s'insère le projet est un ancien site de maintenance SNCF classé ICPE de 14ha, dont l'activité a cessé il y a 20 ans et ayant fait l'objet d'une cessation d'activité en 2013.

Le projet prévoit la reconfiguration totale de l'ancien technicentre :

- La démolition de plusieurs anciens bâtiments
- La dépose de l'ensemble de l'ancienne infrastructure ferroviaire.
- La construction d'un nouvel atelier de bâtiments et de ses annexes.
- La création d'un nouveau plateau ferroviaire adapté aux nouvelles installations de maintenance.

Le projet est détaillé en Annexe 7.

## 4.2 Objectifs du projet

Le principal site de maintenance des trains régionaux du territoire Lorrain (dont les rames à deux niveaux transfrontalières) est aujourd'hui situé à Metz-Sablon. Cet atelier n'est pas détourné pour l'axe Nancy-Metz-Luxembourg et est inadapté à l'accueil de compositions longues. En conséquence, une nouvelle implantation a été recherchée le long du sillon Lorrain pour construire un Site de Remisage et de Maintenance (SMR). Les activités du technicentre de Metz-Sablon seront toutefois maintenues.

A l'issue d'une étude exploratoire multicritères réalisée par l'ensemble des composantes de la SNCF, le site des anciens ateliers de réparation du matériel roulant de Montigny a été retenu pour implanter le nouvel atelier. Il fait donc l'objet d'un projet de création d'un nouvel atelier de maintenance, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Voyageurs (direction TER Grand Est).

Le projet est détaillé en Annexe 7.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Démolitions de bâtiments :

- Fin 2022 : B005 (ancienne cantine), B018 (ancien hangar), B032 (ancien hangar), B017 (ancien atelier essieux et bogies).
- A partir du T2 2023 : B2 (ancien atelier), B015 (ancien bâtiment technique UFMM/ASTI), B003 (ancienne chaufferie).

Construction des bâtiments suivantes :

- Atelier pouvant accueillir 4 voies dont 1 voie équipée de passerelle et 1 voie équipée d'un Vérin en Fosse (VEF).
- Pôle Administratif (dit « Bandeau Nord ») qui regroupera les bureaux des salariés, les locaux administratifs, le réfectoire et les vestiaires.
- Magasin avec zone de livraison.
- Zone couverte de Lavage Technique / Détagage des rames, équipée d'une passerelle sur la partie lavage technique en toiture des rames.
- Poste de garde / Accueil.
- Bâtiment Entreprises Extérieures réservé aux équipes sous-traitantes.
- Machine à Laver (MaL), située sur la partie ouest du site.

Création d'environ 8 km de voies ferrées de service + remisage.

Construction de voiries, parkings.

Aménagement d'espaces verts.

Le projet est détaillé en Annexe 7.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le technicentre a été dimensionné afin de recevoir une charge de maintenance et remisage de 41 rames/jour en compositions de longueurs variées pour adapter les capacités d'emports au juste besoin.

Le parc qui sera maintenu sur le Site de Remisage et de Maintenance sera à Energie 100% électrique par captage de courant caténaires.

Le site aura pour fonction :

- Au sein de l'atelier mécanique, d'assurer la maintenance mécanique courante des rames.
- d'assurer le lavage/détagage du matériel ferroviaire au droit de zones dédiées.
- De permettre le remisage des rames sur des voies dédiées.
- De réaliser le nettoyage intérieur des rames et la vidange des sanitaires.

Les bâtiments annexes seront occupés par des bureaux, des locaux techniques et de stockage.

Le projet est détaillé en Annexe 7.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande d'enregistrement ICPE associé à la rubrique 2930 pour la construction d'un atelier mécanique de plus de 5 000 m<sup>2</sup>.

Le projet sera soumis à une déclaration loi sur l'eau au titre de la rubrique 2.1.5.0 en cas d'infiltration des eaux pluviales dans le sous-sol.

L'analyse des procédures applicables liées au Code de l'Environnement est détaillée en Annexe 9.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Atelier de maintenance	7 600 m <sup>2</sup>
Bâtiment attenant "Bandeau Nord" à vocation tertiaire et de stockage de matériel et d'outillage.	1 600 m <sup>2</sup>
Divers locaux tertiaires et de stockage de 1 000 m <sup>2</sup>	1 000 m <sup>2</sup>
Restructuration de la plate-forme ferroviaire	8 km environ

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Rue Saint-Victor, 57950 Montigny-lès-Metz

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 49°09'72"7 Lat. 61°4'80"3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de la communauté d'agglomération de Metz-Métropole  Les mesures ERC associées au bruit sont présentées en Annexe 10.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extrémité ouest de l'aire d'étude rapprochée semble intercepter une zone à dominante humide sur environ 0,1 ha. Le maillage des zones humides présenté ne permet pas clairement d'affirmer qu'une zone humide est présente sur le site. Suite à une visite de terrain qui a permis de mettre en évidence l'aspect sec de la zone en question, des relevés pédologiques vont être réalisés afin de confirmer ou non la présence d'une zone humide sur cette partie du site. Aucune Zone Humide Remarquable (ZHR) n'est présente sur l'aire d'étude rapprochée, ni à proximité.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se déroule au droit d'un ancien technicentre industriel SNCF soumis à autorisation qui a fait l'objet d'une cessation d'activité. Des pollutions des sols ont été traitées dans le cadre de sa remise en état. Des pollutions résiduelles encore présentes sous certains bâtiments seront traitées dans le cadre du projet. Les incidences et mesures ERC sont détaillées en Annexe 10.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone Natura 2000 la plus proche : Zone de Conservation Spéciale (ZSC) - Pelouses du pays Messin (FR4100159) - situé à environ 3 km au Nord-ouest
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des travaux de démolition, dépose des infrastructures ferroviaires puis d'aménagement va engendrer d'importantes quantités de terres excavées, réutilisées sur site autant que possible ou évacuées vers des filières adaptées.  Les incidences et mesures ERC associées à cette thématique sont détaillées en Annexe 10.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le potentiel écologique du site a été qualifié de faible. Toutefois, des habitats d'intérêt ainsi que des espèces d'intérêt patrimonial ou protégé sont susceptibles d'être perturbés par les travaux de démolition et construction, puis en exploitation.  Des mesures adaptées sont proposées pour éviter ou réduire les incidences du projet sur la biodiversité. Elles sont présentées en Annexe 10 - Incidences et mesures ERC. cf. Annexe 10 - Incidences et mesures ERC
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque moyen de retrait/gonflement des argiles Les études géotechniques et de conception prendront en compte ce risque. cf. Annexe 10 - Incidences et mesures ERC
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les circulations ferroviaires seront augmentées sur le tronçon entre la gare de Metz-Ville et le site sur une portion d'environ 2,4 km. Une étude acoustique évalue l'impact comme négligeable. Les circulations routières sont considérées comme faibles dans le cadre du chantier et en exploitation. cf. Annexe 10 - Incidences et mesures ERC
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une étude d'impact acoustique a été menée à l'échelle du site. Elle a mis en évidence que bruit de l'activité du site dépassera la limite d'émergence nocturne (>3 dB(A)) sur les façades arrière des logements situés n°10 à 18 de la rue Saint-Victor. Pour protéger ces habitations, des écrans acoustiques seront envisagés. cf. Annexe 10 - Incidences et mesures ERC

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux mettant en œuvre des engins mécaniques puissants, notamment pour les travaux de terrassement ou de fondations, doivent faire l'objet d'une attention particulière vis-à-vis de la propagation des vibrations dans l'environnement.  cf. Annexe 10 - Incidences et mesures ERC
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation se déroulera jour et nuit et nécessitera l'emploi d'éclairage nocturnes.  La conception des éclairages prendra en compte l'impact sur la faune nocturne tout en considérant les besoins et la sécurité des agents d'exploitation.  cf. Annexe 10 - Incidences et mesures ERC
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gestion des eaux pluviales vers des bassins de rétention à l'échelle de la parcelle et rejet dans les réseaux EP ou infiltration dans les sols/sous-sols lorsque possible.  Rejets d'eau usées domestiques et non domestiques dans les réseaux EU  Cf. Annexe 10 - Incidences et mesures ERC
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets d'effluents liquides issus des lavages techniques dans les réseaux EU de la commune.  Rejets d'effluents domestiques (sanitaires des bureaux, ateliers et sanitaires des rames) au réseau EU de la commune/  Cf. Annexe 10 - Incidences et mesures ERC/
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : La dépose des infrastructures ferroviaires, la démolition et la gestion des terres excavées vont générer des quantités importantes de matériaux/déchets.  Les déchets liés à l'exploitation seront de différentes natures : DIB, déchets recyclables, déchets dangereux  cf. Annexe 10 - Incidences et mesures ERC

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé en ZPPA Il fait l'objet d'une saisine archéologique auprès des services de la DRAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les incidences et mesures ERC du projet sont détaillées en Annexe 10.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'auto-évaluation est fournie en Annexe 11.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Informations relatives au maître d'ouvrage
Annexe 2 : Plan de localisation du site sur carte IGN au 1/25 000ème
Annexe 3 : Photographies localisées
Annexe 4 : Plans de masse du projet
Annexe 5 : Plan des abords du site
Annexe 6 : Plan de localisation du projet par rapport aux sites NATURA 2000 situés à proximité
Annexe 7 : Présentation du projet
Annexe 8 : Diagnostic environnemental
Annexe 9 : Analyse des procédures administratives liées aux Codes de l'Environnement, de l'urbanisme et du Patrimoine
Annexe 10 : Analyse des incidences du projet sur l'environnement et mesures d'Evitement-Réduction-Compensation
Annexe 11 : Auto-évaluation du maître d'ouvrage
Annexe 12 : Pré-diagnostic écologique du site, BIOTOPE, octobre 2021

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Strasbourg

le, 22/08/2022

Signature

